



# MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 FÉVRIER 2022 - 19h00 EN SALLE LOUIS VASSOUT - FOYER MUNICIPAL

**Présents** : M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme MANCEAU Nadine, Mme BIOU Elodie, M. FIX Philippe, Mme DEMIT Isabelle, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme VINCENT Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, Mme BRILHAC Magali, M. GUIGNARD William, Mme LEGROS (LE LAY) Elisabeth, M. HAMMER Etienne, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia, M. LARSON Pascal

**Absents excusés** : M. GALIANO José procuration à M. FEYS Gérard, M. DUCHEMIN Jérôme procuration à M. FEYS Gérard,

**Secrétaire** : M. FEYS Gérard

---

L'an 2022, le vendredi 11 février 2022, les membres élus du conseil municipal de Gambais se sont réunis à la salle Louis Vassout du Foyer Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 4 février 2022.

Début de séance : 19h08

La séance a été filmée et diffusée en direct sur le Facebook de la ville et sur Youtube.

### **Approbation du dernier compte-rendu**

ADOPTÉ à l'unanimité des voix.

### **Demande de subventions pour la mise en place du système de vidéoprotection (phase 2)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaiterait mettre en place la seconde phase du système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,

- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé par le groupement de gendarmerie départementale des Yvelines qui a préconisé d'installer des caméras dans le centre et les hameaux de Gambais.

L'installation de 15 caméras comprenant 3 caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation a été finalisée dans le centre bourg de Gambais. Il est à présent envisagé d'installer 15 caméras comprenant 7 caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation dans les 3 hameaux de Gambais.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 16 voix pour et 3 voix contre,

DÉCIDE :

D'approuver le principe de l'installation de la seconde phase du système de vidéoprotection sur la commune de Gambais.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, Région, Département...).

#### **Demande de subventions auprès du PNR pour l'achat d'un broyeur de végétaux**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la commune d'acquérir un broyeur de végétaux afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets verts.

A cet effet, il est envisagé de demander une subvention auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour aider au financement de cette acquisition.

A la demande Pascal Larson, deux autres fournisseurs seront contactés pour faire une proposition de matériel à la mairie.

Considérant que le montant de la subvention demandée au PNR ne peut excéder 70% du montant total du projet,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 voix pour et 3 abstentions :

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du PNR à hauteur de 5000 €.

Autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

#### **Débat portant sur la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

A cet effet, le Maire expose le cadre réglementaire ci référant et les modalités d'application.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, publiée au JORF du 18 février 2021, est prise en application du 1° du I de l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Elle vise à redéfinir la participation des employeurs mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Par principe, les dispositions de l'ordonnance entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Par dérogation, l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire santé (d'un montant fixé par décret) s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

L'obligation de participation financière à hauteur de 20 % de la protection sociale complémentaire prévoyance (d'un montant fixé par décret) s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

A ce jour, les décrets qui fixent les montants ne sont encore parus. Cette participation est ouverte aux contrats collectifs ou individuels. L'ordonnance maintient la distinction entre les contrats labellisés et les conventions de participation.

L'ordonnance introduit une obligation pour les Centres de gestion de conclure ces conventions de participation. Les collectivités auront la possibilité d'y adhérer.

Considérant que le conseil municipal a débattu sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Les questions en suspens :

La publication des décrets d'application relatifs à la Fonction Publique Territoriale n'étant pas encore intervenue, un certain nombre de points reste à préciser et notamment :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation et quel indice de révision ?
- La portabilité des contrats en cas de mobilité ;
- Le public éligible ;
- Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations ;
- La situation des retraités ;
- La situation des agents multi-employeurs ;
- La fiscalité applicable (pour l'agent et l'employeur).

### Questions diverses

Un tour de table est alors demandé par Mr Le Maire pendant lequel tous les sujets d'actualité sont abordés :

- Une subvention pour appel à projet pourrait être demandée par la mairie à la DSIL en remplacement de la DETR.
- 1084 transactions ont été relevées sur le Distributeur Automatique de Billets en Janvier,
- 2 marchés sont en ligne : le marché fauchage et le marché entretien des espaces verts,
- 30 ardoises ont été remplacées sur le foyer suite au dernier coup de vent,
- Réparation du toit du dojo. Après les tests d'étanchéité, le problème qui perdurait depuis longtemps devrait être réglé,

- Le terrain mutli-activités derrière le foyer est en place, les peintures seront faites aux beaux jours, une haie vient d'être planté du côté des riverains,
- La société Géomètres experts de Rambouillet a commencé ses relevés topographiques pour la liaison douce entre St Côme et Gambais via Le Boulay,
- Le terrain de boules vient d'être roulé à nouveau,
- Le Cabinet Verdi qui fait l'audit de notre réseau collectif d'eaux usées reprend son travail. Un puits dans Gambais fait l'objet de mesures hebdomadaires,
- De nombreuses perturbations à l'école à cause de la COVID,
- 212 élèves inscrits après les prochaines vacances => Gambais est candidat pour l'ouverture d'une classe en septembre.
- 62 réponses du père Noël aux courriers des enfants,
- Subvention de 69,20% sur le plan triennal pour les routes (chemin de la ferme d'Olivet, chemin des Pimentières),
- Sortie imminente d'un bulletin municipal,
- 600 abonnées sur Illiwap, 900 sur Facebook.
- CCAS : Fin de la vaccination, aide aux plus démunis et projets de sorties,
- Pour l'urbanisme, les rendez-vous du Vendredi sont maintenus, le service est noyé sous les demandes des notaires,
- Le batracodrome est à nouveau en place,
- Il y a danger sur la voie douce à la traversée de l'Avenue de Neuville,
- Les élections approchent : faire une demande de volontariat pour ces deux scrutins.

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h51.

---

Fait à Gambais le 15 février 2022  
Le Maire,  
**Raphaël NIVOIT**

